



Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 30 mars 2015

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 7)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux du Bureau du 8 décembre 2014 et de la Commission permanente du 2 février 2015	(p. 8)
N° CP-2015-0043 <i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et par la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0044 <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 19 janvier au 28 février 2015 -</i>	(p. 9)
N° CP-2015-0045 <i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 - Signature des avenants de transfert partiel du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0046 <i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0047 <i>Logistique urbaine - Etude relative à l'évaluation de l'impact des livraisons et enlèvements de marchandises sur l'espace public et la mobilité urbaine - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -</i>	(p. 12)
N° CP-2015-0048 <i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four et appartenant à madame Monique Geoffroy née Métra -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0049 <i>Feyzin - Opération d'aménagement quartier Beauregard - Bégude - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitaine de 3 parcelles de terrain nu situées rues du Boulodrome et de la Bégude, place René Lescot et chemin de Beauregard, appartenant à la Commune de Feyzin - Abrogation de la décision n° B-2005-3103 du Bureau du 11 avril 2005 -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0050 <i>Lyon 3° - Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, du volume n° 1 de l'immeuble B4 (le Rhodanien) et de 60 places de stationnement, le tout situé 5-6, place Charles Béraudier, sur la parcelle cadastrée EM 44 et appartenant à la société Affine -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0051 <i>Lyon 3° - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 85, rue Trarieux et appartenant aux époux Bruley - Renoncement à l'acquisition -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0052 <i>Lyon 7° - Acquisition d'un tènement immobilier situé 109, rue de Gerland et appartenant aux consorts Guerre -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0053 <i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé chemin de Pommier, angle rue Joseph Desbois, appartenant à la société Bouygues Immobilier ou toute société à elle substituée -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0054 <i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Acquisition, à titre gratuit, de 9 parcelles de terrain de voirie libres de toute location ou occupation, situées rue de Champagne, avenue Hector Berlioz et impasse Bayard, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, en vue de les classer dans le domaine public de voirie métropolitaine -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0055 <i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Chatanay et appartenant à l'Association syndicale du lotissement (ASL) de Chatanay -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0056 <i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 7, chemin du Chatanay et appartenant à madame Cécile Pépin née Vittoz -</i>	(p. 13)

N° CP-2015-0057	<i>Pierre Bénite - Acquisition d'un lot de copropriété n° 3 situé 91, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à monsieur Nguyen Binh Dupré - Décision modificative à la décision n° B-2014-0356 du Bureau du 13 octobre 2014 portant sur l'occupation du bien -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0058	<i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, déjà aménagés en voirie, situées 120, impasse Docteur Jean Roux et appartenant à madame Nicole Anselme -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0059	<i>Saint Genis Laval - Requalification globale de la zone industrielle (ZI) La Mouche - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Chapoly angle rue des Sources et appartenant à la Société Général Logistics Systems France ou toute autre société du groupe à elle substituée -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0060	<i>Saint Genis Laval - Opération d'aménagement du chemin de Moly - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 25, chemin de Moly et appartenant aux époux lafrate -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0061	<i>Villeurbanne - Liaison nord-sud - Axe Colin-République - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de tènement situé 61, cours de la République et appartenant à la société Manufacture lyonnaise de bonneterie -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0062	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie - Acquisition d'un appartement avec garage et d'un jardin formant respectivement des lots numéros 4 et 8 de l'ensemble immobilier en copropriété, situés sur la parcelle cadastrée BZ 112 au 2, rue de la Poudrette et appartenant à M. Bruno Rudzki -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0063	<i>Villeurbanne - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 44, boulevard Eugène Réguillon et appartenant à monsieur Guillaume Bailliart - Renoncement à l'acquisition -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0064	<i>Collonges au Mont d'Or - Cession à la société Immobilière Rhône-Alpes de 2 parcelles de terrain situées 2, rue Gayet -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0065	<i>Corbas - Déclassement et cession à la SAS SVN d'une partie du domaine public métropolitain située rue Marcel Mérieux -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0066	<i>Lyon 2° - Transfert d'une partie du domaine public métropolitain située quai Rambaud par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon - Cession à la Commune de Lyon d'un terrain nu situé quai Rambaud -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0067	<i>Lyon 3° - Cession à la société SCIC Habitat Rhône-Alpes avec faculté de substitution d'un tènement immobilier situé 10-12, impasse Victor Hugo -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0068	<i>Lyon 7° - Revente à Alliad habitat d'un bâtiment situé 40-42, rue des Girondins -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0069	<i>Lyon 9° - Déclassement et cession à la société Alliad habitat ou toute autre société ou personne se substituant à elle de terrains bâtis et non bâtis situés 20 avenue Joannès Masset -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0070	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain située avenue du Plateau - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une parcelle de terrain nu située avenue du Plateau -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0071	<i>Mions - Cession à la Commune d'un immeuble situé 32, rue de l'Egalité acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune -</i>	(p. 13)
N° CP-2015-0072	<i>Oullins - Opération de renouvellement urbain (ORU) Yzeron Sémard - Cession, à messieurs Chauvy, Piquet-Gauthier et Giroudon, d'un terrain bâti issu de la parcelle cadastrée AL 223, situé au 3, rue Pierre Sémard et autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 14)
N° CP-2015-0073	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation d'une convention fixant la participation financière versée à l'Office public d'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour le paiement d'une indemnité d'éviction d'un commerce situé au 129, avenue Jean Mermoz et exploité par M. Patrick Lunka -</i>	(p. 14)
N° CP-2015-0074	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Protocole d'accord entre la Métropole de Lyon et la SARL Café des Muriers pour une éviction commerciale au 47, quai Paul Sédallian -</i>	(p. 14)
N° CP-2015-0075	<i>Lyon 7° - Autorisation donnée à la société VILOGIA ou toute société ou personne à être substituée de déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur les biens appartenant à la Métropole de Lyon situés 120 et 122, rue André Bollier et cadastrés BW 13 et BW 14 -</i>	(p. 9)
N° CP-2015-0076	<i>Rillieux la Pape - Givors - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0077	<i>Vaulx en Velin - Vénissieux - Oullins - Lyon 9° - Autorisation de déposer une demande de permis de démolir, des demandes de permis de construire et une demande de déclaration préalable -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0078	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Autorisation donnée à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), ou toute personne ou société à elle substituée, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le bien situé 157, cours Emile Zola et cadastré BD 54 -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0079	<i>Fonds social européen (FSE) - Gestion déléguée de crédits en qualité d'organisme intermédiaire au titre du programme opérationnel national emploi et inclusion de la période de programmation 2014-2020 - Dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat -</i>	(p. 17)

N° CP-2015-0080	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0081	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0082	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Régionale d'HLM de Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0083	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0084	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision n° B-2014-0529 du Bureau du 8 décembre 2014 -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0085	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'association Le Foyer rhodanien des aveugles auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0086	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0087	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0088	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0089	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0090	<i>Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL) action logement -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0091	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0092	<i>Maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 17)
N° CP-2015-0093	<i>Formation continue aux métiers de l'eau et de l'assainissement - Autorisation de signer le marché de prestations de service à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0094	<i>Fourniture et assistance technique au montage de pompes pour les laveurs de l'unité traitement valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0095	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0096	<i>Entretien des espaces verts des aires d'accueil des gens du voyage - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0097	<i>Réalisation de maquettes 3D, de prestations associées et de produits dérivés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0098	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0099	<i>Travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0100	<i>Impression des supports d'information de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 19.)
N° CP-2015-0101	<i>Maintenance du dispositif de centralisation des données STELLA de la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0102	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels SOMEFLU installés sur les usines de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0103	<i>Lyon 1er - Place des Terreaux - Reconstruction d'une chaussée circulée - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0104	<i>Lyon 2° - Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et entretien de la place nautique - Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0105	<i>Villeurbanne - Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0106	<i>Villeurbanne - Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - lot n° 8 : métallerie, serrurerie, clôture, portes sectionnelles - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 10)

N° CP-2015-0107	<i>Marchés métropolitains attribués à la société Sotrec ingénierie (registre du commerce de Saint Etienne 347 503 088) - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Sotrec ingénierie (registre du commerce de Saint Etienne 803 127 497) -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0108	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque PCM du système d'assainissement et du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert au marché public -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0109	<i>Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 3 de substitution -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0110	<i>Bron - Quartier de Parilly nord - Travaux de réalisation d'espaces publics - Lot n° 1 : voiries et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
N° CP-2015-0111	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Phillipe Rameau - Lot n° 6 : structure métallique - métallerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0112	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du Collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 2 : gros oeuvre - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0113	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0114	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 10 : sols souples - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0115	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 11 : carrelages faïences - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0116	<i>Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 12 : plomberie CVC - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0117	<i>Craponne - Restructuration partielle et amélioration de l'enveloppe thermique du collège Jean Rostand - Lot n° 2 : démolition-gros oeuvre, lot n° 5 : plâtrerie-peinture-faux plafonds, lot n° 6 : menuiserie-bois-volets roulants, lot n° 9 : plomberie-chauffage-ventilation, lot n° 10 : électricité - Autorisation de signer des avenants n° 1 -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0118	<i>Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n°2 :Gros oeuvre - lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium - lot n° 10 : Plâtrerie-Peinture - lot n° 17 : Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire - lot n° 18 : Electricité-courants forts et faibles - Autorisation de signer un avenant n° 4 pour le lot n° 2 et un avenant n° 3 pour les lots n° 6, n° 10, n° 17 et n° 18 -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0119	<i>Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 3 : charpente bois - couverture tuiles - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0120	<i>Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 9 : menuiserie intérieure - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0121	<i>Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 11: plafonds - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0122	<i>Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 19 : façades - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public -</i>	(p. 10)
N° CP-2015-0123	<i>Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 1 de substitution -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0124	<i>Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0125	<i>Villeurbanne - Restructuration partielle du collège Le Tonkin - Lot n° 3 : gros oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0126	<i>Vénissieux - Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et l'unité voirie mobilité patrimoine (VMPA) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité VMPA et l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) sur l'ancien site de l'Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0127	<i>Saint Fons - Renouvellement des dégrilleurs sur la station d'épuration à Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0128	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Travaux pour l'aménagement de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 3 au marché public -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0129	<i>Lyon 4° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la société Batigère Rhône-Alpes, d'un tènement immobilier situé 25, rue de Belfort et impasse Gigodot -</i>	(p. 14)
N° CP-2015-0130	<i>Pierre Bénite - Irigny - Approbation du bail de droit commun avec la Société Fillot TP Eurovia pour la mise à disposition d'un terrain situé chemin d'Yvours -</i>	(p. 11)
N° CP-2015-0131	<i>Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat de l'immeuble situé 14, rue des Halles -</i>	(p. 14)
N° CP-2015-0132	<i>Ligne de tramway T4 2° phase - Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Métropole de Lyon avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 15)

N° CP-2015-0133	<i>Service départemental - métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône - Approbation de la convention de partenariat pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection implanté sur le territoire de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 8)
N° CP-2015-0134	<i>Lyon 3° - Délivrance d'une information erronée sur la situation d'assainissement d'une maison lors d'une vente - Protocole transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. David et Mme Muller ainsi que M. et Mme Peyret -</i>	(p. 18)
N° CP-2015-0135	<i>Vaulx en Velin - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiée (SAS) PURFER - Participation financière aux travaux de dépollution de la parcelle cadastrée BL 152 -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0136	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Déclassement de 2 parties du domaine public métropolitain situées rue Kléber et rue Diderot -</i>	(p. 15)
N° CP-2015-0137	<i>Lyon 5° - Aménagement de voirie quai Pierre Scize et rue Saint-Georges et réalisation d'un mur de clôture rue du Commandant Charcot - Autorisation de déposer des demandes de déclaration préalable -</i>	(p. 15)

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer cette réunion de Commission permanente. Avant que nous n'entrons dans le vif du sujet, permettez-moi de vous dire quelques mots sur le mouvement social qui s'est donc déroulé le 23 mars 2015, pour vous dire, d'abord, que le dialogue social dans cette maison existe. En tout cas nous y consacrons quelques heures, puisque madame la Vice-Présidente Vullien et monsieur le Vice-Président Rousseau ont tenu 23 réunions avant le mouvement de grève et j'avais participé personnellement à 3. Donc, des réunions ont lieu de façon régulière. Je vais vous parler ensuite des revendications des personnels.

Je veux faire le point sur le mouvement social du 23 mars, et vous dire que chaque fois qu'il y a un préavis de grève, nous demandons de rencontrer les syndicats ; c'était madame la Vice-Présidente Michèle Vullien et monsieur le Vice-Président Michel Rousseau, ce jeudi. Les syndicats ont refusé d'avoir une réunion le jeudi précédent. Leur idée était de faire grève et d'organiser cette manifestation en direction de la place du Lac.

J'avais fait savoir aux organisations syndicales qu'à l'arrivée de la manifestation, je les recevrais pour une séance de discussion, afin d'échanger sur leurs revendications et d'expliquer aussi ce que nous avons déjà fait une énième fois et de trouver les voies du dialogue.

Je rappelle les faits ; j'essaie d'être factuel. A 13 heures 30, le cortège arrive place du Lac. A 13 heures 40, les délégués syndicaux rentrent pour leur réunion qui avait lieu dans cette salle, je crois. A 14 heures 10, il y a eu une première intrusion d'une vingtaine d'égoutiers qui sont rentrés par le cabinet médical, rue Paul Bert, qui bousculent le docteur Rochefort et qui se postent vers la porte de service, à l'entrée des élus du Conseil métropolitain.

Après 10 minutes, les égoutiers sont évacués dans le calme par la police. Comme nous voyons que la situation était particulièrement délicate, nous permettons aux forces de l'ordre d'entrer à l'intérieur du bâtiment.

A 14 heures 45, il y a une nouvelle intrusion d'une trentaine d'égoutiers par l'escalier de secours de la rue Paul Bert. A ce moment là, alors que nous étions en pleine discussion, ils ont essayé d'entrer et nous les avons vus apparaître par les portes. A ce moment-là, madame Arabelle Chambre-Foa et monsieur Jean-Marc Girier n'écouteront que leur courage, se sont interposés en travers de la porte. Cela les a surpris un peu ; donc, ils ont un mouvement de recul. Ce dernier a été fatal car ils nous ont coincés dans la salle et il n'était plus possible de sortir. Ils se sont donc retrouvés face à la police qui les a fait déplacer dans le hall.

A 15 heures, il y a une troisième intrusion, cette fois-ci, d'une soixantaine de manifestants par l'issue de secours du restaurant officiel. Cette intrusion est bloquée au niveau de l'escalier donnant accès au hall de l'hôtel de la Métropole. Il se produit, à ce moment-là, une bousculade et le commissaire de police du 3^e arrondissement est projeté à terre et a, aujourd'hui, une rupture des ligaments croisés. Par conséquent, il est en arrêt de travail pour quelques temps, puisqu'il doit se faire opérer.

A ce moment-là, nous commençons notre Conseil métropolitain. Puis, comme vous l'avez vu, les manifestants commencent à taper aux vitres et demandent à me voir, je leur dis que je préside le Conseil métropolitain et que je ne peux pas sortir de la salle. Ils demandent à voir monsieur Benoît Quignon qui sort afin de pouvoir les rencontrer. Mais il n'a malheureusement pas eu un grand succès et les manifestants ont demandé que

nous interrompions le Conseil métropolitain. Ils me le diront plus tard, parce que lors d'une réunion dont je vais vous parler à l'instant et que j'ai tenue le mercredi suivant les événements, ils m'ont dit : "Ah mais à Bordeaux, Alain Juppé a interrompu son Conseil métropolitain et il n'y avait pas de raison qu'à Lyon, on n'interrompe pas le Conseil métropolitain".

Ainsi, après les vaines tentatives de Benoît Quignon de faire sortir les manifestants de la salle, je prends la responsabilité de dire qu'il faut qu'on fasse sortir les manifestants de l'hôtel métropolitain, ce qui se fait, je dois dire, avec fermeté mais professionnalisme car ce sont toujours des situations un peu compliquées à gérer. Je crois que cela a été bien géré, mis à part le commissaire de police à qui il est arrivé ce que je viens de vous dire.

Lors du précédent Conseil métropolitain, madame Brugnera fit une intervention remarquée. C'était à l'occasion d'un dossier pour lequel nous votions 4 points :

- la mise en place du régime indemnitaire de grade de la Communauté urbaine pour les agents venus du Département quand celui-ci est le plus avantageux. En effet, en général, le régime indemnitaire de la Communauté urbaine était le plus intéressant et nous avons donc aligné les agents du Département sur ce statut. Cela a coûté la somme de 1,33 M€ à la collectivité ;

- ensuite, l'extension aux agents venus du Département de la couverture mutuelle prévoyance de la Communauté urbaine qui était plus favorable que la leur. Cela a coûté 1,6 M€ à la collectivité ;

- l'alignement des tickets-restaurants sur le niveau le plus haut des 2 anciennes collectivités. Je crois que c'était le Conseil général qui était à 7,50 € et la prise en charge par l'employeur la plus haute qui était celle du Grand Lyon à 60 %. A chaque fois, nous avons retenu, le plus haut, à la fois sur la valeur faciale du ticket et en même temps, sur le pourcentage le plus important. Cela a coûté 0,9 M€ ;

- enfin, l'augmentation du taux de subvention pour le comité des œuvres sociales à 0,90 % contre 0,79 % à la Communauté urbaine de Lyon, ce qui nous fait un surcoût pour la collectivité de 0,4 M€.

Ainsi, l'ensemble de ces mesures représentent 4,2 M€ supplémentaires, c'est-à-dire 1 point d'impôts.

Je dois dire que je suis encore d'une grande fraîcheur d'esprit. Je pensais que tout le monde allait être content et que le fait qu'on arrive en donnant 4,2 M€, c'était un geste de bienvenue mais apparemment non puisque les revendications des organisations syndicales aujourd'hui sont les suivantes : ils souhaitent une attribution de la prime d'intéressement de l'indemnité semestrielle et les primes de fin d'année des agents issus de la Communauté urbaine à tous les agents. Certaines primes n'étaient pas au Conseil général mais étaient accordées à la Communauté urbaine. Les syndicats demandent qu'elles soient versées à tout le monde, ce qui représente la somme de 8,2 M€.

Ils souhaitent ensuite, une réévaluation de l'indemnité de résidence à 3 % représentant la somme de 4,2 M€. Cette prime, évidemment, serait étendue à toutes les communes si nous l'acceptons. Cela veut dire que dans toutes les communes, il y aurait la revalorisation de l'indemnité de résidence. Ils veulent ensuite un alignement par le haut des régimes indemnitaires à tous les agents, c'est-à-dire que le régime indemnitaire le

plus favorable soit accordé à tout le monde ; cela représente la somme de 34,6 M€. Ils souhaiteraient également un ticket-restaurant à 8,5 €, pourquoi pas ? Ce qui représente la somme de 0,8 M€. Ils demandent aussi une augmentation du budget du comité social (COS) à 2 % de la masse salariale, en plus de ce qu'on a déjà augmenté, ce qui coûterait 5 M€.

Et, enfin, ils veulent que l'avancement s'effectue maintenant à 100 %. Donc si tout le monde avance chaque année, cela coûterait 6 M€. Le total de toutes ces revendications s'élève très exactement à 28,8 M€, c'est-à-dire l'intégralité de ce que nous avons voté. L'augmentation d'impôts s'élève, elle-même, à 29 M€ d'impôts de recettes ; elle serait totalement utilisée par ces revendications.

Vous comprendrez bien que ce sont des revendications que nous ne pouvons pas accepter. On peut s'attendre à ce que les semaines à venir puissent être un peu difficiles mais évidemment, ces revendications sont totalement inacceptables. Malgré tout, nous essayons de poursuivre le dialogue social et nous allons proposer aux syndicats une réunion le 29 avril 2015 pour discuter mais je ne sais pas comment nous allons pouvoir échanger car aujourd'hui, ils sont dans une espèce de surenchère totale.

M. QUIGNON, directeur général : Ce que l'on va essayer de faire et ce qu'on avait commencé à faire, monsieur le Président et mesdames et messieurs les élus, c'est de travailler aussi sur ce qui a pu aussi servir de base, je dirais, à une expression d'un certain nombre d'agents au cours de la journée du 23 mars, à savoir les soucis du quotidien.

Il est bien évident que même si la mise en place de la Métropole est une réussite et même si techniquement, on peut considérer que 98 ou 99 % des problèmes techniques ont été résolus, cela se traduit au quotidien, pour un certain nombre d'agents, par pour tous et pas au même moment, par des difficultés de fonctionnement dont vous avez peut-être entendu parler.

A une époque, il était difficile d'obtenir dans les anciens services du Département, certaines fournitures comme des papiers à lettre, des enveloppes, etc. Des difficultés ont été également rencontrées dans la gestion au quotidien des ordinateurs, etc. Ainsi, un plan d'actions a été mis en place à l'initiative de l'équipe de direction générale pilotée par Anne-Camille Veydarier qui consiste en fait, assez simplement, en un recensement systématique, remis à jour chaque semaine, des dysfonctionnements, petits ou grands d'ailleurs. Cela va du réseau débit au détartrage des fontaines à eau car vraiment tous les sujets sont traités. Je dirais, sur chaque sujet, un responsable est désigné, avec un plan de remise au propre et une centaine de sujets ont été recensés dont 80 % ont été réglés à ce jour. C'est plutôt une bonne chose. D'autres problèmes vont prendre un peu plus de temps. Par exemple, il va être nécessaire de reconfigurer l'ensemble des postes de travail des nouveaux agents ayant rejoint la Métropole ; 3 200 postes sur lesquels tous les logiciels de bureautique vont être remis à jour. Il va être nécessaire de modifier, transformer ou rénover un certain nombre d'ordinateurs (600). Les agents du Conseil général vont être munis de portables, etc.

A priori, ces différents problèmes sont en voie de résolution mais chacun conçoit bien et cela a été dit clairement aux organisations syndicales comme aux agents, qu'effectivement dans les premiers jours et les premières semaines, il a fallu surcompenser, en quelque sorte, pour que le service à l'utilisateur ne soit pas perturbé. Il apparaissait de petits dysfonctionnements internes, dont certains n'étaient pas nouveaux ; aussi, c'est la réalité et il ne faut pas l'éluder. Ainsi, ces problèmes étaient liés

au rattachement à la Métropole, en particulier, la vitesse d'accès à un certain nombre de sites informatiques, ou par exemple, l'état du parc de véhicules affectés aux agents de l'ancien Conseil général.

Toutes ces choses-là se remettent en place au fur et à mesure. Nous restons extrêmement vigilants sur ce qui a été manifestement aussi à la base du relatif succès du mouvement de grève de la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir ? Oui, madame Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci à monsieur Quignon d'avoir apporté ces précisions parce que je crois, si en effet, il y a eu un succès relatif à la grève du 23 mars, c'est bien qu'il y a un malaise au-delà des strictes revendications financières. Et tant mieux si 80 % de la centaine de dysfonctionnements se règlent mais il existe également le problème de postes vacants. Le cadre d'emploi a été voté tardivement, ce qui bloquait le recrutement, maintenant c'est fait. Je pense qu'il y a aussi une surcharge dans certains services due au fait qu'il y a des postes à pourvoir.

M. LE PRÉSIDENT : Nous examinons ce problème. On va voir service par service quelles sont les problématiques. On essaie de le faire et on n'a pas encore tout terminé. On va avoir des réunions, mais il faut faire le ratio de grévistes par rapport aux problèmes qu'il peut y avoir et ce n'est pas forcément là où il y avait des problèmes qu'il y avait le plus grand nombre de grévistes. Il faut qu'on essaie de voir un peu pourquoi.

Donc, si vous le voulez bien, nous allons donc passer maintenant à notre Commission permanente.

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 30 mars 2015, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 23 mars 2015, en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Monsieur Berthilier vous avez la parole.

(Monsieur Damien Berthilier est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

**Adoption des procès-verbaux du Bureau du
8 décembre 2014 et de la Commission permanente
du 2 février 2015**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux du Bureau du 8 décembre 2014 et de la Commission permanente du 2 février 2015. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

N° CP-2015-0043 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et par la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2015-0045 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 - Signature des avenants de transfert partiel du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2015-0080 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0081 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0082 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Régionale d'HLM de Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0083 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0084 - Garantie d'emprunt accordée à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision n° B-2014-0529 du Bureau du 8 décembre 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0085 - Garanties d'emprunts accordées à l'association Le Foyer rhodanien des aveugles auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0086 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0087 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0088 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0089 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0090 - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL) action logement - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0091 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2015-0107 - Marchés métropolitains attribués à la société Sotrec ingénierie (registre du commerce de Saint Etienne 347 503 088) - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Sotrec ingénierie (registre du commerce de Saint Etienne 803 127 497) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2015-0133 - Service départemental - métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône - Approbation de la convention de partenariat pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection implanté sur le territoire de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2015-0043 et CP-2015-0045, CP-2015-0080 à CP-2015-0091, CP-2015-0107 et CP-2015-0133. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président, les 2 premiers dossiers sont des comptes-rendus à la Commission permanente de décisions que vous avez prises monsieur le Président, en vertu de vos délégations d'attribution. Le premier dossier n° CP-2015-0043 concerne les décisions prises en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents passés le 1er janvier et le 31 décembre 2014.

Le second dossier n° CP-2015-0045 porte sur la signature des avenants de transfert partiel des marchés publics accords-cadres et des marchés subséquents à des accords-cadres du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015. Il nous est demandé de prendre acte de ces comptes-rendus.

Les 12 dossiers suivants portent sur 43 demandes de garanties d'emprunts pour un montant total garanti de 31 219 147 M€. Le dossier n° CP-2015-0080 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements à Villeurbanne et de 3 logements à Tassin la Demi

Lune. Le montant total garanti par la Métropole de Lyon est de 1 290 859 €.

Le dossier n° CP-2015-0081 concerne des garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 15 logements rue des docteurs Cordiers à Saint Cyr au Mont d'Or, pour un montant total garanti de 1276 685 €.

Le dossier n° CP-2015-0082 concerne des garanties d'emprunts au bénéfice de la SA d'HLM de Lyon pour l'acquisition en VEFA de logements situés chemin du Creux à Rillieux la Pape. Le montant total garanti est de 647 414 €.

Le dossier n° CP-2015-0083 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 9 logements à Vaulx en Velin et de 5 logements à Villeurbanne et la construction de 10 logements rue Francis de Pressensé à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 2 304 020 €.

Le dossier n° CP-2015-0084 est une décision modificative à la décision n° B-2015-0529 du Bureau du 8 décembre 2014 concernant une garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda. Une erreur est intervenue sur les conditions de durée de prêts qu'il convient de corriger. La durée de prêt est bien de 13 ans mais elle est assortie d'une période de préfinancement d'une durée de 3 à 24 mois qui avait été omise et qu'il convient donc de rajouter.

Le dossier suivant n° CP-2015-0085 porte sur des garanties accordées à l'association Le Foyer rhodanien des aveugles pour la reconstruction et l'extension de son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 74 places, ainsi que la construction de 17 logements situés rue Crépet dans le 7° arrondissement. Le montant total garanti est de 9 727 324 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0086 concerne la SA d'HLM Sollar pour la construction de 17 logements situés rue Montesquieu dans le 7° arrondissement, pour un montant total garanti de 1 073 502 €.

Sur ce dossier, j'ai une note au rapporteur déposée sur les pupitres qui rectifie le tableau en annexe et en précise les conditions :

Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- 12 logements PLUS (construction et foncier) et 5 logements PLAI (construction et foncier) situés 30 rue Montesquieu à Lyon 7°"

au lieu de :

"- 17 logements situés 30 rue Montesquieu à Lyon 7°".

Le tableau annexé au projet de décision est remplacé par le tableau ci-joint.

Le dossier suivant n° CP-2015-0087 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SAEM SEMCODA pour une opération d'acquisition-amélioration de 84 logements rue Auguste Blanqui à Villeurbanne pour un montant total garanti de 7 637 078 €.

Le dossier n° CP-2015-0088 concerne la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes pour la rénovation des ascenseurs

de 81 logements aux Grolières à Vaulx en Velin, la rénovation de 4 logements rue Pelletier dans le 6° arrondissement de Lyon, l'acquisition en Vefa de 6 logements rue de la République à Rillieux la Pape et l'acquisition-amélioration de 5 logements, avenue du Général de Gaulle à Limonest. Le montant total garanti est de 1 116 160 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0089 concerne des garanties accordées à la SAEM Semcoda pour une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements cours Gambetta dans le 7° arrondissement, pour un montant total garanti de 831 130 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0090 concerne des garanties accordées à la SAEM Adoma auprès de l'Union des entreprises et des salariés, concerne la démolition et la reconstruction de 180 logements de la résidence sociale Revaion, rue des Etats-Unis à Saint Priest, pour un montant garanti de 2 909 280 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0091 concerne des garanties au profit de la SA d'HLM Alliage habitat pour la réhabilitation des espaces extérieurs de 248 logements chemin Pierre Dumont à Vaulx en Velin et de 42 logements rue Maryse Bastié dans le 8° arrondissement de Lyon. Le montant total garanti est de 1 860 384 €.

Le dossier n° CP-2015-0107 concerne les marchés métropolitains attribués à la société Sotrec ingénierie. Il fait l'objet d'un avenant collectif de transfert.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2015-0133 concerne la convention de partenariat avec le service départemental -métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) pour l'exploitation du dispositif de vidéosurveillance du Grand Lyon implanté sur le territoire de la Métropole. Elle concerne, en particulier, les modalités de transmission et de mise à disposition des images prises en direct sur la voie publique. En effet, la possibilité de visualiser depuis le centre opérationnel départemental d'incendie et secours certaines situations, facilite l'engagement des secours lors d'événements graves. Je précise que cette convention ne porte que les images prises en direct et ne concerne donc pas les données enregistrées. Cette convention est signée pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Voilà, j'en ai terminé pour la présentation de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Cardona n'ayant pas pris part aux débats ni au vote des dossiers n° CP-2015-0080 et CP-2015-0088 et M. Le Faou n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° CP-2015-0091 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2015-0044 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 19 janvier au 28 février 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2015-0075 - Lyon 7° - Autorisation donnée à la société VILOGIA ou toute société ou personne à être substituée de déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur les biens appartenant à la Métropole de Lyon situés 120 et 122, rue André Bollier et cadastrés BW 13 et BW 14 -

Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0076 - Rillieux la Pape - Givors - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0077 - Vaulx en Velin - Vénissieux - Oullins - Lyon 9° - Autorisation de déposer une demande de permis de démolir, des demandes de permis de construire et une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0078 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Autorisation donnée à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), ou toute personne ou société à elle substituée, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le bien situé 157, cours Emile Zola et cadastré BD 54 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0096 - Entretien des espaces verts des aires d'accueil des gens du voyage - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0104 - Lyon 2° - Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et entretien de la place nautique - Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0105 - Villeurbanne - Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0106 - Villeurbanne - Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - lot n° 8 : métallerie, serrurerie, clôture, portes sectionnelles - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0109 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 3 de substitution - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0111 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 6 : structure métallique - métallerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0112 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du Collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 2 : gros oeuvre -

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0113 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0114 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 10 : sols souples - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0115 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 11 : carrelages faïences - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0116 - Champagne au Mont d'Or - Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lot n° 12 : plomberie CVC - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0117 - Craponne - Restructuration partielle et amélioration de l'enveloppe thermique du collège Jean Rostand - Lot n° 2 : démolition-gros oeuvre, lot n° 5 : plâtrerie-peinture-faux plafonds, lot n° 6 : menuiserie-bois-volets roulants, lot n° 9 : plomberie-chauffage-ventilation, lot n° 10 : électricité - Autorisation de signer des avenants n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0118 - Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 2 : Gros oeuvre - lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium - lot n° 10 : Plâtrerie-Peinture - lot n° 17 : Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire - lot n° 18 : Electricité-courants forts et faibles - Autorisation de signer un avenant n° 4 pour le lot n° 2 et un avenant n° 3 pour les lots n° 6, n° 10, n° 17 et n° 18 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0119 - Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 3 : charpente bois - couverture tuiles - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0120 - Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 9 : menuiserie intérieure - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0121 - Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 11 : plafonds - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0122 - Lyon 9° - Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n° 19 : façades - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0123 - Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 1 de substitution - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0124 - Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0125 - Villeurbanne - Restructuration partielle du collège Le Tonkin - Lot n° 3 : gros oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° CP-2015-0126 - Vénissieux - Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et l'unité voirie mobilité patrimoine (VMPA) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité VMPA et l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) sur l'ancien site de l'Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

N° CP-2015-0130 - Pierre Bénite - Irigny - Approbation du bail de droit commun avec la Société Fillot TP Eurovia pour la mise à disposition d'un terrain situé chemin d'Yvours - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° CP-2015-0044, CP-2015-0075 à CP-2015-0078, CP-2015-0096, CP-2015-0104 à CP-2015-0106, CP-2015-0109, CP-2015-0111 à CP-2015-0126 et CP-2015-0130. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous donne donc lecture des décisions.

Le premier dossier n° CP-2015-0044 vise donc à rendre compte des déplacements autorisés des élus sur la période du 19 janvier au 28 février 2015.

Le second dossier n° CP-2015-0075 vise à donner l'autorisation à la société VILOGIA ou toute société ou personne à être substituée de déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur les biens appartenant à la Métropole de Lyon situés 120 et 122, rue André Bollier dans le 7° arrondissement de Lyon en vue de la construction de logements.

Le dossier n° CP-2015-0076 concerne les Communes de Rillieux la Pape, Givors, Tassin la Demi Lune, le 5° arrondissement de Lyon et Villeurbanne, pour des autorisations de déposer des demandes de permis de démolir et de construire :

- permis de démolir à Rillieux la Pape sur le 115, rue Ampère, qui concerne la démolition de 6 garages désaffectés afin d'éviter les squats,

- permis de construire à Givors, route de Rive de Gier, dans le but de réaménager l'aire d'accueil des gens du voyage existante,

- à Tassin la Demi Lune au 29, rue François Mermet, sur le collège Jean-Jacques Rousseau, pour la restructuration profonde afin de répondre aux normes actuelles de fonctionnement et d'accessibilité et d'environnement.

Le dossier n° CP-215-0077 pour les Communes de Vaulx en Velin, Vénissieux, Oullins et Lyon 9° ; il s'agit d'une autorisation de déposer une demande de permis de démolir et des demandes de permis de construire et une autorisation de demande de déclaration préalable.

Le permis de démolir concerne la Commune de Vaulx en Velin sur le centre commercial de La Grappinière où il s'agit de démolir un centre commercial divisé en 32 cellules situées au rez-de-chaussée d'une superficie de 60 mètres carrés. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement concerté de La Grappinière à Vaulx en Velin.

Le permis de construire concerne la Commune de Vénissieux au 56, rue Ernest Renan pour le collège Honoré de Balzac. Il s'agit d'aménager dans le hall d'accueil, le bureau du conseiller principal d'éducation et la création d'un bureau d'accueil pour les parents. Il y a aussi des travaux sur les sanitaires qui sont vétustes et ces travaux permettront d'être conformes à la loi relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

A Oullins, pour le collègue Pierre Brossolette, il s'agit de qualifier et de sécuriser l'entrée.

Concernant Vénissieux, sur le collège Paul Eluard, il faut rendre accessible aux personnes handicapées, l'ensemble des locaux du bâtiment A. Concernant la déclaration préalable, dans le 9° arrondissement à Lyon, le collège Victor Schoelcher, il s'agit de l'amélioration thermique et fonctionnelle de locaux sur les façades sud.

Ensuite, le dossier n° CP-2015-0078 concerne la ZAC Gratte-Ciel nord à Villeurbanne. Il s'agit d'accorder l'autorisation de déposer des permis de construire et de démolir sur le bien situé 157, cours Emile Zola.

Le dossier n° CP-2015-0096 concerne l'entretien des espaces verts des aires d'accueil des gens du voyage.

Le dossier n° CP-2015-0104 vise à autoriser la signature de marché de prestations de service pour l'exploitation de la capitainerie et de la halte fluviale de Confluence et l'entretien de la place nautique.

Le dossier n° CP-2015-0105 concerne la construction d'un atelier de véhicules légers (VL) et d'aménagement des espaces extérieurs sur le site Krüger et il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés de travaux.

Le dossier n° CP-2015-0106 est toujours relatif au site Krüger et il convient également de signer les marchés pour la métallerie, la serrurerie, les clôtures et les portes sectionnelles.

Le dossier n° CP-2015-0109 concerne la signature d'un avenant de substitution sur le marché de maîtrise d'œuvre de la sécurité incendie, hygiène alimentaire et sanitaire de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

Les dossiers n° CP-2015-0111 à CP-2015-0116 concernent la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or. Il s'agit de l'autorisation de la signature d'avenants aux marchés puisque les montants initiaux ont été modifiés.

Le dossier n° CP-2015-0117 concerne des travaux pour le collège Jean Rostand à Craponne où là encore, il s'agit d'une autorisation de signature d'avenants pour des modifications de montants de marchés.

Les dossiers n° CP-2015-0118 à CP-2015-0122 concernent également le collège Jean Perrin à Lyon 9° dans sa restructuration qui nécessite la signature d'avenants portant sur la modification des montants initiaux sur le gros œuvre, les menuiseries extérieures, la plâtrerie, la peinture, le chauffage, la ventilation, la plomberie, le sanitaire, etc.

Les dossiers n° CP-2015-0123 et n° CP-2015-0124 concernent le collège Jean Giono à Saint Genis Laval. Il s'agit d'autoriser la signature d'avenants de marchés qui, là aussi, portent sur des modifications de montants concernant l'extension et la restructuration du collège.

Le dossier n° CP-2015-0125 est relatif au collège du Tonkin à Villeurbanne. Il s'agit aussi d'autoriser la signature d'avenants de marchés qui portent sur les montants initiaux de marchés qui ont été modifiés.

Le dossier n° CP-2015-0126 concerne la Commune de Vénissieux, pour la construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et l'unité voirie mobilité patrimoine (VMPA), ainsi que l'aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité VMPA et l'unité voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) sur l'ancien site de l'établissement régional du matériel des armées françaises à Vénissieux. Il convient de signer le marché de travaux pour le lot n° 5 : menuiseries extérieures et brise-soleil.

Enfin, le dossier n° CP-2015-0130 concerne Pierre Bénite et il s'agit de l'approbation du bail de droit commun avec la société Fillot TP Eurovia pour la mise à disposition d'un terrain situé chemin d'Yvours, avec une durée de bail à 22 ans, moyennant une redevance annuelle de 116 464 €.

Voilà, mes chers collègues, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2015-0046 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2015-0046. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une décision relative à la tarification de la librairie-boutique du musée gallo-romain de Lyon Fourvière. Vous savez que le musée gallo-romain et sa boutique ont été transférés à la Métropole, par le Conseil général, et sont gérés en régie directe. Il nous appartient donc de fixer le prix de vente des ouvrages mais aussi des objets promotionnels et des jeux éducatifs de sa boutique. La liste complète des références et des prix de vente est annexée à la décision. Afin de renouveler l'offre de la boutique et d'accompagner les expositions temporaires, un grand nombre d'articles sont achetés pour la première fois cette année.

Les anciennes références font l'objet d'une actualisation selon les prix d'achat auprès des fournisseurs. J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° CP-2015-0047 - Logistique urbaine - Etude relative à l'évaluation de l'impact des livraisons et enlèvements de marchandises sur l'espace public et la mobilité urbaine - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Passi rapporte le dossier n° CP-2015-0047. Monsieur Passi, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PASSI, rapporteur : Merci monsieur le Président, il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour une étude relative à l'évaluation de l'impact des livraisons et d'enlèvement de marchandises. Il faut savoir que le flux de marchandises représente entre 15 et 20 % d'occupation de l'espace voirie et cela constitue un enjeu majeur de mobilité pour les villes, notamment dans les secteurs les plus denses. Des estimations sont aujourd'hui possibles pour connaître l'intensité des livraisons et des enlèvements, des usages de l'espace public, l'impact d'un aménagement de voirie sur les livraisons et les besoins en aires de livraison.

Par contre, dans ces estimations, il n'est pas tenu compte des flux du e-commerce qui sont aujourd'hui ni quantifiables, ni qualifiables, avec une croissance indéniable et l'objectif de cette évaluation est de pouvoir introduire le e-commerce dans les flux traditionnels.

Un autre objectif de cette étude est aussi d'identifier le potentiel de mutualisation du flux e-commerce et son impact environnemental. Pour une meilleure connaissance de ces problématiques, il est proposé de procéder à une enquête quantitative basée sur un travail d'échantillonnage du territoire de la Métropole, ce qui en limiterait le coût de l'enquête.

Ce travail s'inscrit dans la mise en œuvre de la délibération-cadre n° 2013-3488 du 18 février 2013 de la Communauté urbaine de Lyon. Cette enquête se déroulerait sur une durée approximative de 18 mois pour un coût estimé à 180 000 € TTC. La base de calcul de la subvention attendue de l'ADEME est de 50 % de la dépense, soit donc 75 000 €.

Il s'agit donc d'autoriser le Président à solliciter, auprès de l'ADEME, cette subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PASSI.

N° CP-2015-0048 - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four et

appartenant à madame Monique Geoffray née Métra - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0049 - Feyzin - Opération d'aménagement quartier Beauregard - Bégude - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitaine de 3 parcelles de terrain nu situées rues du Boulodrome et de la Bégude, place René Lescot et chemin de Beauregard, appartenant à la Commune de Feyzin - Abrogation de la décision n° B-2005-3103 du Bureau du 11 avril 2005 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0050 - Lyon 3° - Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, du volume n° 1 de l'immeuble B4 (le Rhodanien) et de 60 places de stationnement, le tout situé 5-6, place Charles Béraudier, sur la parcelle cadastrée EM 44 et appartenant à la société Affine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0051 - Lyon 3° - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 85, rue Trarieux et appartenant aux époux Bruley - Renoncement à l'acquisition - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0052 - Lyon 7° - Acquisition d'un tènement immobilier situé 109, rue de Gerland et appartenant aux conjoints Guerre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0053 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé chemin de Pommier, angle rue Joseph Desbois, appartenant à la société Bouygues Immobilier ou toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0054 - Meyzieu - Quartier des Plantées - Acquisition, à titre gratuit, de 9 parcelles de terrain de voirie libres de toute location ou occupation, situées rue de Champagne, avenue Hector Berlioz et impasse Bayard, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, en vue de les classer dans le domaine public de voirie métropolitaine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0055 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Chatanay et appartenant à l'Association syndicale du lotissement (ASL) de Chatanay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0056 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 7, chemin du Chatanay et appartenant à madame Cécile Pépin née Vittoz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0057 - Pierre Bénite - Acquisition d'un lot de copropriété n° 3 situé 91, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à monsieur Nguyen Binh Dupré - Décision modificative à la décision n° B-2014-0356 du Bureau du 13 octobre 2014 portant sur l'occupation du bien - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0058 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, déjà aménagées en voirie, situées 120, impasse Docteur Jean Roux et appartenant à madame Nicole Anselme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0059 - Saint Genis Laval - Requalification globale de la zone industrielle (ZI) La Mouche - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Chapoly angle rue des Sources et appartenant à la Société Général Logistics Systems France ou toute autre société du groupe à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0060 - Saint Genis Laval - Opération d'aménagement du chemin de Moly - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 25, chemin de Moly et appartenant aux époux lafrate - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0061 - Villeurbanne - Liaison nord-sud - Axe Colin-République - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de tènement situé 61, cours de la République et appartenant à la société Manufacture Lyonnaise de bonneterie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0062 - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie - Acquisition d'un appartement avec garage et d'un jardin formant respectivement des lots numéros 4 et 8 de l'ensemble immobilier en copropriété, situés sur la parcelle cadastrée BZ 112 au 2, rue de la Poudrette et appartenant à M. Bruno Rudzki - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0063 - Villeurbanne - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 44, boulevard Eugène Réguillon et appartenant à monsieur Guillaume Bailliar - Renoncement à l'acquisition - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0064 - Collonges au Mont d'Or - Cession à la société Immobilière Rhône-Alpes de 2 parcelles de terrain situées 2, rue Gayet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0067 - Lyon 3° - Cession à la société SCIC Habitat Rhône-Alpes avec faculté de substitution d'un tènement immobilier situé 10-12, impasse Victor Hugo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0068 - Lyon 7° - Revente à Alliad habitat d'un bâtiment situé 40-42, rue des Girondins - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0071 - Mions - Cession à la Commune d'un immeuble situé 32, rue de l'Égalité acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0072 - Oullins - Opération de renouvellement urbain (ORU) Yzeron Sémard - Cession, à messieurs Chauvy, Piquet-Gauthier et Giroudon, d'un terrain bâti issu de la parcelle

cadastrée AL 223, situé au 3, rue Pierre Sémard et autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0073 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation d'une convention fixant la participation financière versée à l'Office public d'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour le paiement d'une indemnité d'éviction d'un commerce situé au 129, avenue Jean Mermoz et exploité par M. Patrick Lunka - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0074 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Protocole d'accord entre la Métropole de Lyon et la SARL Café des Muriers pour une éviction commerciale au 47, quai Paul Sédallian - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0129 - Lyon 4° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la société Batigère Rhône-Alpes, d'un tènement immobilier situé 25, rue de Belfort et impasse Gigodot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2015-0131 - Saint Genis Laval - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat de l'immeuble situé 14, rue des Halles - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2015-0048 à CP-2015-0064, CP-2015-0067 et CP-2015-0068, CP-2015-0071 à CP-2015-0074, CP-2015-0129 et CP-2015-0131. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de plusieurs décisions d'acquisitions de cessions ou dossiers divers relatives à l'action foncière de la Métropole.

Je commencerais par les acquisitions, en essayant de les synthétiser au maximum.

Le dossier n° CP-2015-0050 concerne Lyon 3°. Il s'agit du projet d'aménagement Lyon-Part-Dieu et de l'acquisition du volume n° 1 de l'immeuble B4, avec une surface de 3 472 mètres carrés, bureaux plus places de parking, pour un montant de 9 900 000 € payables en 2 fois : 5 000 000 € en 2015 et 4 900 000 € en février 2016

Le dossier n° CP-2015-0052 concerne Lyon 7°. Il s'agit de la voirie et de la propreté, à la suite de la mise en demeure d'acquérir la liaison entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie, extension d'équipements publics et développement urbain à long terme. C'est une réserve foncière et il s'agit d'acquérir un bâtiment avec 2 commerces, 4 logements et 32 garages pour un montant de 1 400 200 € payable en 2 fois, le premier versement de 70 % à la signature de l'acte et le solde à la fin de l'année 2015.

Le dossier n° CP-2015-0062 concerne Villeurbanne. Il s'agit d'un aménagement rue de la Poudrette, dans la ZAC du Carré de Soie. Cela nécessite l'acquisition d'un appartement avec garage pour un montant de 179 200 €.

Le dossier n° CP-2015-0048 concerne la Commune de Cailloux sur Fontaines. Il s'agit de la voirie de proximité, chemin de Four, pour l'acquisition d'un terrain nu de 9 mètres carrés pour un montant de 139 €.

Le dossier n° CP-2015-0060 concerne la Commune de Saint Genis Laval, voirie, aménagement avec une déclaration d'utilité publique (DUP) du chemin de Moly. Il s'agit d'acquérir un terrain nu pour un montant de 2 832 €.

Le dossier n° CP-2015-0061 concerne la Commune de Villeurbanne, voirie, élargissement du cours de la République. Il s'agit d'un emplacement réservé n° 133. Il s'agit d'acquérir une maison plus un terrain nu pour un montant de 219 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0049 concerne la Commune de Feyzin, voirie, pour l'aménagement du quartier Beauregard-Bégude, pour l'acquisition d'une surface de 5 341 mètres carrés, à titre gratuit.

Le total des acquisitions s'élève à environ 12 000 mètres carrés pour un montant de 11 701 371 €.

Ensuite, les dossiers n° CP-2015-0053, CP-2015-0054, CP-2015-0055, CP-2015-0056, CP-2015-0058 et CP-2015-0059 concernent les Communes pour 2 opérations à Meyzieu, une à Mions, une à Rillieux la Pape et une à Saint Genis Laval. Il s'agit des acquisitions pour des opérations de voirie. Ce sont 8 489 mètres carrés au total. Ce sont soit des voiries, soit des terrains nus. Ces acquisitions sont effectuées à titre gratuit.

Ensuite, en ce qui concerne les cessions, le dossier n° CP-2015-0064 est relatif à la Commune de Collonges au Mont d'Or, pour de l'habitat social. Il s'agit d'une cession à la société Immobilière Rhône-Alpes, suite au cahier des charges pour la réalisation de 4 prêts locatifs à usage social (PLUS) et un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). C'est un terrain nu de 1 085 mètres carrés pour cette opération pour un montant de 91 164 € TTC.

Le dossier n° CP-2015-0067 concerne Lyon 3° pour un habitat social. Il s'agit d'une cession à la SCIC habitat pour 7 PLUS et 3 PLAI. C'est un terrain avec démolition, pour un montant de 265 450 €.

Le dossier n° CP-2015-0068 concerne Lyon 7°, pour un habitat social, pour la revente à Alliade habitat, à la suite de la préemption de 6 prêts locatifs sociaux (PLS), 16 PLUS et 8 PLAI. Il s'agit d'un immeuble pour un montant de 930 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0071 concerne la Commune de Mions, il s'agit d'une opération pour un équipement, avec une revente à la Commune pour une préemption, pour réaliser des parkings d'une superficie de 807 mètres carrés, avec un bâtiment de 2 niveaux pour la somme de 300 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0072 concerne la Commune d'Oullins pour l'opération de renouvellement urbain Yzeron Sémard. Il s'agit d'une cession pour un cabinet d'assurances pour une construction. Cette parcelle est cédée pour un montant de 120 000 €.

Le total des cessions représente 1 706 614 €.

Ensuite, et pour terminer, les dossiers divers : le dossier n° CP-2015-0051 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'un abandon de la mise en demeure d'acquérir au profit de la Ville de Lyon,

rue Trarieux sur l'emplacement réservé (ER) n° 25. Puisqu'il y a renoncement à la cession, il n'y a pas de montant de dépense.

Le dossier n° CP-2015-0129 à Lyon 4° pour un habitat social, il s'agit de la mise à disposition par un bail emphytéotique, au profit de la société Batigère pour réaliser 11 logements, 7 PLUS et 4 PLAI pour un montant de 15 000 € qui est une recette.

Le dossier n° CP-2015-0073 à Lyon 8° concerne l'aménagement ZAC Mermoz nord et l'approbation d'une convention avec Grand Lyon habitat pour l'éviction commerciale d'une librairie papeterie pour un montant de 118 261,11 €.

Le dossier n° CP-2015-0074 à Lyon 9° concerne l'aménagement ZAC nord du quartier de l'Industrie. C'est une éviction commerciale pour le café des Mûriers pour un montant de 22 850 €.

Le dossier n° CP-2015-0057 concerne la Commune de Pierre Bénite avec une modification de la décision qui avait été votée en octobre 2014. Le bien acheté est occupé par un locataire. Le montant s'élève à 140 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0131 concerne la Commune de Saint Genis Laval pour de l'habitat social. Il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique à Grand Lyon habitat, pour réaliser 10 PLUS et 4 PLAI, soit 14 logements pour un montant de 258 186 €.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2015-0063 à Villeurbanne, concerne l'abandon d'une mise en demeure d'acquiescer concernant l'ER n° 132 d'un immeuble situé rue Eugène Réguillon.

Ces dossiers divers présentent un total de recettes 273 186 € et un total de dépenses de 281 111,11 €. J'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Cardona n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2015-0064 et CP-2015-0067 et M. Le Faou n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° CP-2015-0068 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2015-0065 - Corbas - Déclassement et cession à la SAS SVNV d'une partie du domaine public métropolitain située rue Marcel Mérieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0066 - Lyon 2° - Transfert d'une partie du domaine public métropolitain située quai Rambaud par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon - Cession à la Commune de Lyon d'un terrain nu situé quai Rambaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0069 - Lyon 9° - Déclassement et cession à la société Alliage habitat ou toute autre société ou personne se substituant à elle de terrains bâtis et non bâtis situés 20, avenue Joannès Masset - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0070 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement d'une partie du domaine

public métropolitain située avenue du Plateau - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une parcelle de terrain nu située avenue du Plateau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0095 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0099 - Travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0103 - Lyon 1er - Place des Terreaux - Reconstruction d'une chaussée circulée - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0132 - Ligne de tramway T4 2° phase - Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Métropole de Lyon avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0135 - Vaulx en Velin - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiée (SAS) PURFER - Participation financière aux travaux de dépollution de la parcelle cadastrée BL 52 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0136 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Déclassement de 2 parties du domaine public métropolitain situées rue Kléber et rue Diderot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2015-0137 - Lyon 5° - Aménagement de voirie quai Pierre Scize et rue Saint-Georges et réalisation d'un mur de clôture rue du Commandant Charcot - Autorisation de déposer des demandes de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2015-0065 et CP-2015-0066, CP-2015-0069 et CP-2015-0070, CP-2015-0095, CP-2015-0099, CP-2015-0103, CP-2015-0132, CP-2015-0135 à CP-2015-0137. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier n° CP-2015-0065 concerne la Commune de Corbas, dans le cadre de son projet de réaménagement de ses locaux de son siège social situé rue Marcel Mérieux à Corbas, la SAS SVNV a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW 101 pour une superficie de 441 mètres carrés. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser au profit de cette société, l'emprise appartenant au domaine public métropolitain. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux étant présents, leur dévoiement sera à

la charge de cette société. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession, un compromis a déjà été établi. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte, elle est dispensée d'enquête publique et aux termes du compromis, la parcelle de 441 mètres carrés serait cédée pour un montant global de 7 938 €, conforme à l'estimation de France domaine. Il conviendra, par ailleurs, de mettre en conformité le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) avec le récolement de ses emprises.

Le dossier n° CP-2015-0066 s'inscrit dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase à Lyon 2°. Le Conseil de Communauté avait approuvé la modification n° 4 du programme des équipements publics qui prévoit la cession de l'emprise foncière de ces équipements à la Ville de Lyon au prix de 250 000 € HT.

Cette emprise dont la totalité est issue du domaine public est constituée d'une partie de la parcelle cadastrée AZ 129 et d'une partie du domaine de voirie métropolitain.

L'emprise de ce terrain est donc d'une superficie globale de 1 821 mètres carrés qu'il convient de transférer à la Ville de Lyon. L'ensemble des services consultés est favorable. L'enquête technique a permis de faire apparaître des réseaux. Le demandeur prendra à sa charge les contraintes liées à ces réseaux, en liaison avec chaque concessionnaire. Aux termes du projet d'acte, l'emprise de terrain métropolitain d'une superficie de 1 821 mètres carrés sera donc cédée à la Ville de Lyon, pour un montant global de 300 000 € TTC. Au cas où ce transfert est réalisé dans le cadre des cessions à l'amiable entre collectivités, aucun déclassement n'est nécessaire, le bien relèvera du domaine public communal.

Le dossier n° CP-2015-0069 concerne Lyon 9° : dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole de Lyon envisage de céder à Alliade habitat, un tènement situé 20, avenue Joannès Masset et cadastré BP 85, d'une surface de 6 169 mètres carrés, libéré par les services de voirie en mars 2013 et actuellement libre de toute occupation. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, dans un premier temps, au profit d'Alliade habitat ou toute autre société se substituant, l'emprise de cette parcelle.

Dans le même temps, la société Alliade habitat a sollicité la Métropole de Lyon, afin d'obtenir le déclassement et la cession d'une emprise d'environ 345 mètres carrés située 20, avenue Joannès Masset à Lyon 9° qui appartient au domaine public de voirie métropolitain. Cette emprise sera donc incluse dans l'assiette de la future voie privée. Une enquête technique a été réalisée faisant apparaître des réseaux. Le dévoiement sera pris intégralement en charge par la société Alliade habitat. L'ensemble des services concernés étant favorable à ce déclassement. Par arrêté du 29 septembre 2014, monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalablement à ce déclassement qui s'est déroulé du 13 au 27 octobre 2014. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a déjà été établi. Aux termes de ce compromis, la Métropole de Lyon céderait ce bien à Alliade habitat, pour un montant global de 1 177 950 €.

Le dossier suivant n° CP-2015-0070 s'inscrit dans le cadre de projet de la ZAC de La Duchère à Lyon 9°, la SERL a sollicité la Métropole de Lyon, afin d'obtenir la cession d'une parcelle de terrain nu cadastrée AS 117, d'une surface de 1 mètre carré. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser

cette emprise. L'ensemble des services étant favorable à ce déclassement, l'enquête préalable s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007 et elle vaut enquête publique de déclassement. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et aux termes du compromis. La SERL cèdera cette parcelle pour un montant de 150 € par mètre carré, hors taxes. Comme il n'y a qu'un mètre carré, cela fera 180 € TTC.

Le dossier suivant n° CP-2015-0095 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des chantiers perturbants sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce marché sera attribué à une entreprise seule ou solidaire. Les prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible de façon expresse 3 fois. Ce marché comporte un engagement de commande minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2015-0099 concerne aussi une procédure d'attribution de marché pour les travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole. Même système, le marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement. Les prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse une fois une année. Ce marché comporterait un engagement commun annuel minimum de 150 000 € HT et maximum de 600 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2015-0103 concerne un marché de travaux de voirie ayant pour objet la reconstruction d'une chaussée circulée pour les transports en commun, place des Terreaux à Lyon dans le 1er arrondissement. Une procédure d'appel d'offres ouvert été lancée. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mars 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE pour un montant de 356 975,10 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2015-0132 concerne le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Celui-ci a mis en œuvre le déploiement de la ligne de tramway T4 dans sa première et deuxième phase. Le déploiement de cette ligne est intervenu dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine de Lyon et le SYTRAL. Il convient désormais de convenir des modalités de gestion de certains ouvrages réalisés. A ce titre, il convient pour la gestion des espaces verts d'adopter une convention d'occupation temporaire avec la Ville de Lyon car on rappelle que la particularité de la ligne de tramway T4 est largement engazonnée sur les parties constituant le gabarit libre d'obstacle, comme pour les parties extérieures. La gestion des surfaces engazonnées est assurée par le délégataire de service public du SYTRAL, actuellement la société KEOLIS. Il convient aussi d'assurer la gestion de l'ensemble de ces surfaces. La gestion de ces espaces relève de la Ville de Lyon compétente en matière de cadre de vie, spécialement en matière d'espaces verts. Cette occupation est consentie à titre gratuit dans la mesure où elle contribue à la conservation du domaine public et elle serait conclue pour une durée de 70 ans.

Le dossier n° CP-2015-0135 : dans le cadre de la réalisation du futur Boulevard urbain est (BUE), section la Soie, la Communauté urbaine de Lyon avait constaté que la société PUREFER occupait, sans droit ni titre, une partie de la parcelle communautaire cadastrée BL 152. Suite à des échanges avec la Communauté urbaine, la société PURFER s'est retirée de cette parcelle et a procédé à la démolition d'une partie de cette dalle béton qu'elle y avait construit et au démantèlement de la clôture qu'elle y avait apposée ainsi qu'à l'enlèvement des structures liées à ses activités.

La Communauté urbaine avait par la suite missionné un bureau d'études afin de procéder à des investigations de sol au droit de cette parcelle occupée par la société PURFER.

Au vue des conclusions, la Communauté urbaine a demandé à la société PURFER d'entreprendre des travaux de dépollution de cette zone. La société PURFER ne reconnaissant pas être à l'origine de ces diverses pollutions et refusant de prendre en charge les travaux de dépollution, plusieurs réunions se sont par la suite tenues entre les parties dans le but de parvenir à un accord. Lors d'une réunion qui s'est tenue le 16 octobre 2013 en présence des différents partenaires, un calendrier de réalisation du BUE ne pouvant être retardé, la Communauté urbaine et la société PURFER se sont rapprochées et ont décidé d'établir un protocole d'accord transactionnel. Aux termes de ce protocole d'accord, la société PURFER s'engage à verser à la Métropole de Lyon, une participation financière d'un montant de 370 000 € destinée à couvrir une partie de ses charges financières.

En contrepartie, la Métropole de Lyon s'engage à modifier les principes d'infiltration des eaux pluviales dans la zone concernée. Enfin, la société PURFER et la Métropole de Lyon s'engagent à n'intenter l'une envers l'autre aucune action, contestation ayant pour fondement direct ou indirect la pollution de ces sols.

Le dossier suivant n° CP-2015-0136 concerne le centre-ville de Saint Priest. Je rappelle que ce centre-ville a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain dite ORU pour laquelle un protocole d'accord avait été signé en décembre 2001, entre la Communauté urbaine de Lyon, l'État, le Département du Rhône, le SYTRAL et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'office communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat et la Commune de Saint Priest.

Le projet urbain, pour sa première phase opérationnelle, fait l'objet d'une convention de financement signée avec l'ANRU en février 2007. Le périmètre du projet couvre environ 18 hectares. Parallèlement à leurs acquisitions, l'OPH du Rhône a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir dans un premier temps, le déclassement de 2 parties du domaine public pour une surface totale de 2 479 mètres carrés. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. L'enquête technique a fait apparaître des réseaux. Ces travaux de dévoisement seront réalisés dans le cadre de l'aménagement des voiries secondaires de la ZAC.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, en date du 29 octobre 2007, s'est déroulée du 26 novembre 2007 au 28 décembre 2007. Cette enquête vaut enquête publique de déclassement. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Le dernier dossier n° CP-2014-0137 concerne Lyon 5° pour un aménagement de voirie. Il porte sur 2 éléments : une déclaration préalable en secteur sauvegardé et une deuxième pour un mur de clôture.

Concernant les déclarations préalables en secteur sauvegardé, en janvier 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a individualisé l'autorisation de programme pour des opérations globalisées de voirie. Dans ce cadre est prévue une opération avec 2 aménagements de voirie prévus qui s'inscrivent dans l'objectif. Il s'agit d'une part de l'élargissement des trottoirs et de pose de mobilier urbain quai Pierre Scize pour un montant de 50 000 € TTC et, d'autre part, de travaux pour améliorer les cheminements piétons rue Saint Georges pour un montant de 59 000 € TTC. Ces projets d'aménagement dans le périmètre du secteur sauvegardé, il doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Il convient donc de déposer une demande de déclaration préalable auprès des services de la Ville de Lyon.

Et enfin, pour le mur de clôture au 116, rue du commandant Charcot, monsieur le Président doit expressément être autorisé à déposer ces demandes d'opérations préalables, il est proposé à la Commission permanente de lui accorder cette autorisation. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Le Faou n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° CP-2015-0069 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2015-0079 - Fonds social européen (FSE) - Gestion déléguée de crédits en qualité d'organisme intermédiaire au titre du programme opérationnel national emploi et inclusion de la période de programmation 2014-2020 - Dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte le dossier n° CP-2015-0079. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Merci monsieur le Président le premier dossier n° CP-2015-0079 concerne la nouvelle prise de compétence emploi insertion. Cette nouvelle prise de compétence est là pour solliciter l'Etat pour une subvention à travers le fonds social européen pour mener un certain nombre d'actions autour de l'insertion. On est toujours dans le même principe de la transition pour 2015. Je rappelle au passage que cette décision fait écho à une autre décision. Nous avons lancé une étude plus générale sur l'attribution des fonds sociaux européens et sur la manière de les gérer à partir de 2016. J'en ai terminé pour la première, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° CP-2015-0092 - Maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2015-0097 - Réalisation de maquettes 3D, de prestations associées et de produits dérivés - Lancement de la procédure

d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2015-0092 et CP-2015-0097. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur en remplacement de Madame la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, excusée : Monsieur le Président, la première décision n° CP-2015-0092 vous demande simplement d'approuver le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marché relatif à la maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants. Il y a un volet maintenance et un volet assistance.

Et puis la deuxième décision n° CP-2015-0097 approuve le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marché pour la réalisation de maquettes numériques 3 D dans le cadre de la communication et de la concertation sur un certain nombre de projets. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup pour ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2015-0093 - Formation continue aux métiers de l'eau et de l'assainissement - Autorisation de signer le marché de prestations de service à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0098 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0101 - Maintenance du dispositif de centralisation des données STELLA de la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0102 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels SOMEFLU installés sur les usines de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0108 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque PCM du système d'assainissement et du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert au marché public -

N° CP-2015-0127 - Saint Fons - Renouvellement des dégrilleurs sur la station d'épuration à Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0128 - Saint Germain au Mont d'Or - Travaux pour l'aménagement de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 3 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2015-0134 - Lyon 3° - Délivrance d'une information erronée sur la situation d'assainissement d'une maison lors d'une vente - Protocole transactionnel entre la Métropole de Lyon et M. David et Mme Muller ainsi que M. et Mme Peyret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2015-0093, CP-2015-0098, CP-2015-0101 et CP-2015-0102, CP-2015-0108, CP-2015-0127 et CP-2015-0128, CP-2015-0134. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2015-0127 concerne la station d'épuration de Saint Fons pour le renouvellement des dégrilleurs sur la station, avec l'autorisation de signer l'avenant n° 1, pour un montant de 51 700 € HT, avec une augmentation de 4,07 %. Il s'agit d'une adaptation technique à prendre en compte sur le dégrilleur, non prévisible.

Le dossier n° CP-2015-0102 concerne la fourniture de pièces détachées et la maintenance pour des pompes SOMFLOU. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert et cela concerne les usines de la direction de l'eau, les usines de la station d'épuration et les usines de pompage. Ce marché est d'une durée ferme de 4 ans. C'est un appel d'offres ouvert pour un montant minimum de 80 000 € HT et maximum de 320 000 € HT.

Le dossier n° CP-2015-0128 concerne la Commune de Saint Germain au Mont d'Or et plus spécifiquement, la station d'épuration de Saint Germain qui couvre une partie du territoire du Val de Saône. Il s'agit également d'un avenant pour une adaptation technique non prévisible de 57 951,87 € HT qui augmente le marché de 1,76 %

Le dossier n° CP-2015-0108 concerne des fournitures de pièces détachées et la maintenance pour du matériel de marque PCM d'un système d'assainissement. C'est simplement une modification d'un avenant de transfert au niveau de l'intitulé des sociétés : on passe de la société PCM SA à la société PCM EUROPE SAS. Il n'y a pas d'incidence économique.

Le dossier n° CP-2015-0101 concerne la maintenance du dispositif de centralisation des données STELLA de la direction de l'eau. C'est une procédure de marché négocié sans mise en concurrence puisque c'est un matériel spécifique avec un brevet. C'est une négociation pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois, pour un montant de 500 000 € HT maximum.

Le dossier n° CP-2015-0098 concerne les travaux d'extension et d'aménagement de rénovation du réseau d'eau potable. Il s'agit du lancement d'un appel d'offres ouvert. Il est demandé l'autorisation de signer le marché. On en est au stade de l'appel d'offres et les entreprises n'ont pas été retenues. Il s'agit d'un marché de 5 lots représentant un total de 13 800 000 € HT sur 2 ans. Donc, je vous fais grâce de la définition des 5 lots. Vous le lirez, sinon j'en ai pour un quart d'heure !

Ensuite, le dossier n° CP-2015-0134 concerne une indemnité que nous avons négociée entre 2 particuliers. Je vous fais un peu l'historique : tous les ans, nous devons donner un avis de permis de construire à la direction de l'eau. Nous

répondons à 10 000 demandes par an, pour savoir si les maisons sont raccordées ou pas raccordées lorsqu'il y a un permis de construire. Nous ne pouvons pas aller vérifier les 10 000 branchements. Donc, nous nous fions aux factures des particuliers, lorsqu'ils reçoivent une facture avec une taxe d'assainissement et sont censés être raccordés au réseau. De temps en temps, il y a des erreurs et les abonnés paient un raccordement d'assainissement sans être raccordés. Ces personnes peuvent avoir vendu leur maison et ne s'en sont pas rendu compte alors que les acheteurs l'ont constaté. Donc, nous avons été amenés à leur rembourser leur taxe d'assainissement, ce qui fait que nous avons négocié avec monsieur David et monsieur Muller, la somme de 24 574,28 € nette de taxes et avec monsieur et madame Perret, la somme de 7 172 € nette de taxes.

Il faut savoir que si nous devons embaucher quelqu'un pour aller vérifier ces 10 000 branchements, cela nous coûterait largement plus que ce que nous devons payer de temps en temps.

Le dossier n° CP-2015-0093 concerne la formation continue aux métiers de l'eau et de l'assainissement. C'est une autorisation de signer la prestation de service, à la suite d'une procédure adaptée. Donc, c'est de la formation professionnelle pour les agents de la direction de l'eau. On a vu qu'ils en demandaient tout à l'heure au niveau de leur grève. Donc, on va leur en donner. Le marché comporte un engagement de commande minimum de 25 000 € HT et maximum de 75 000 € HT, pour la durée ferme du marché d'un an, reconductible 3 fois. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2015-0094 - Fourniture et assistance technique au montage de pompes pour les laveurs de l'unité traitement valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché passé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : M. le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° CP-2015-0094. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Oui, monsieur le Président. J'avais 6 dossiers sur ma table mais les autres sont pour le 11 mai 2015. Il s'agit du dossier n° CP-2015-0094 pour aujourd'hui, concernant la fourniture et l'assistance technique au montage de pompes pour les laveurs de l'unité de Gerland. C'est l'autorisation pour le Président de signer le marché.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2015-0100 - Impression des supports d'information de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'information et de la communication externe -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier n° CP-2015-0100 qui a trait à une procédure de marché pour nos impressions. Donc, il y a le lot n° 1 qui concerne l'impression des petits et moyens tirages, un lot n° 2 pour l'impression des grands tirages, un lot n° 3 pour l'impression d'affiches et un lot n° 4 pour l'impression numérique de cartons d'invitation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ? Non, dans ce cas, je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° CP-2015-0110 - Bron - Quartier de Parilly nord - Travaux de réalisation d'espaces publics - Lot n° 1 : voiries et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2015-0110. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dernier dossier concerne un avenant à un marché pour la réalisation d'un lot de voiries et réseaux divers (VRD) sur le secteur de Bron-Parilly nord. L'objet de cet avenant concerne un montant de 15 791,17 € HT pour le renforcement d'une voie "pompiers". L'objet de cette décision est de vous autoriser à signer ledit avenant. Merci.

M. LE PRESIDENT : Eh bien si vous me l'autorisez, je le signerais. Je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé, je vous remercie.

La séance est levée à 11 heures 45.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 mai 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb
